

NEOEN

Centrale Eolienne de Marsac (23)

Dossier de demande d'Autorisation Environnementale Sommaire Inversé



EREA INGENIERIE

10, place de la République - 37190 Azay-le-Rideau

Tel : 02 47 26 88 16 - Fax : 02 47 26 88 16

E-mail : contact@erea-ingenierie.com

<http://www.erea-ingenierie.com>

Alice Joudon-Watteau
Chef de Projet

NEOEN

Immeuble Skyline – Regus
22 mail Pablo Picasso – 44000 Nantes
M. 06 17 45 70 55

	Pièces demandées (Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés)	Fichier(s) concerné(s)	N° du dossier informatique	Page(s) concernée(s)
Documents communs aux différents volets de la procédure d'autorisation environnementale	– Lorsque le pétitionnaire est une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, son numéro de SIRET, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande (R.181-13 1°)	23_Neoen_Marsac_2_ Description de la Demande	2_DESCRIPTOR DE LA DEMANDE	3
	– Un plan de situation du projet, à l'échelle 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet (R.181-13 2°)	23_Neoen_Marsac_5_ Plans	5_DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	4
	– Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain (R.181-13 3°)	23_Neoen_Marsac_6_ Accords	6_ACCORDS	2 à 20
	– Description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, des modalités d'exécution et de fonctionnement, des procédés de mise en oeuvre (R.181-13 4°)	23_Neoen_Marsac_2_ Description de la Demande	2_DESCRIPTOR DE LA DEMANDE	28 à 36
	– Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau et/ou nomenclature ICPE)(R.181-13 4°)	23_Neoen_Marsac_4_ EtudeDangers	4_ETUDE DE DANGERS	7
	– Les moyens de suivi et de surveillance prévus (R.181-13 4°)	23_Neoen_Marsac_4_ EtudeDangers	4-ETUDE DE DANGERS	41 à 43 ; 63 à 69
	– Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident (R.181-13 4°)	23_Neoen_Marsac_4_ EtudeDangers	4_ETUDE DE DANGERS	37 à 41
	– Les conditions de remise en état du site après exploitation (R.181-13 4°)	23_Neoen_Marsac_2_ Description de la Demande	2_DESCRIPTOR DE LA DEMANDE	33, 34, 35, 36 et 39 à 44
	_ Les éléments graphiques , plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (R.181-13 7°)	23_Neoen_Marsac_4_ EtudeDangers 23_Neoen_Marsac_5_ Plans	4_ETUDE DE DANGERS 5_DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Dangers : 11, 13, 16, 25-29, 34-35, 96-125 Plans : totalité
– Note de présentation non technique du projet (R.181-13 8°)	23_Neoen_Marsac_5_ NotePresentation NonTechnique	5_DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	totalité	

	Pièces demandées (Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés)	Fichier(s) concerné(s)	N° du dossier informatique	Page(s) concernée(s)
Volet ICPE	– Étude d'impact (le cas échéant actualisée)	23_Neoen_Marsac_3_ EtudeImpact	3_ETUDES D'IMPACT	totalité
	– Les procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en oeuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation. Le cas échéant, le pétitionnaire pourra adresser, en exemplaire unique et sous	23_Neoen_Marsac_2_ Description de la Demande	2_DESCRIPTOR DE LA DEMANDE	28 à 36

	pli séparé, les informations dont la diffusion lui apparaîtrait de nature à entraîner la divulgation de secrets de fabrication. (D.181-15-2 2°)			
	– Description des capacités techniques et financières prévues à l'article L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation	23_Neoen_Marsac_2 Description de la Demande	2_DESCRIPTOR DE LA DEMANDE	8 à 22
	– Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration (D.181-15-2 9°)	23_Neoen_Marsac_5 Plans	5_DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	9 à 16
	– L'étude de dangers mentionnée à l'article L.181-25 et définie au III de l'article D.181-15-2 (D.181-15-2 10°)	23_Neoen_Marsac_4 EtudeDangers	4_ETUDE DE DANGERS	totalité

	Pièces demandées (Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés)	Fichier(s) concerné(s)	N° du dossier informatique	Page(s) concernée(s)
Documents relatifs aux installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et à leur compatibilité avec l'urbanisme et le paysage	– Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	23_Neoen_Marsac_3 EtudeImpact	3_ETUDES D'IMPACT	288
	– Une notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux	23_Neoen_Marsac_3 EtudeImpact	3-ETUDES D'IMPACT	24-45
	– Un plan de situation du projet , mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques	23_Neoen_Marsac_5 Plans	5-DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	7 et 8
	– Un plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés	23_Neoen_Marsac_5 Plans	5-DOCS DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	9 à 16
	– Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain	23_Neoen_Marsac_3 VoletPaysager	3-ETUDES D'IMPACT	totalité
	– Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques	23_Neoen_Marsac_3 VoletPaysager	3-ETUDES D'IMPACT	totalité